



RESULTATS DU CONCOURS D'ACCES AU DUT DES ASSISTANTS DENTAIRES

Les candidats admis sont invités à se présenter pour **leur inscription** à la Faculté de Médecine Dentaire de Rabat :

Lundi 28 et mardi 29 septembre 2026, de 09h à 14h00 (heure limite).

Les candidats de **la liste d'attente** sont convoqués à se présenter **le jeudi 01 octobre 2026 à 12h00**, à la Faculté de Médecine Dentaire pour **leur éventuelle inscription**, en fonction des places disponibles.

N.B : Seuls les candidats de la liste d'attente, présents **le jeudi 01 octobre 2026**, seront concernés.

Dossier d'inscription

- Original du Baccalauréat ;
- 3 copies du Baccalauréat ;
- Deux photos d'identité ;
- Copie de la carte nationale d'identité ;
- Une enveloppe A4 ;
- Carnet de vaccination ;
- Fiche de renseignement dûment remplie (ci-dessous)
- Certificat imprimé de d'une assurance contracté en ligne (voir procédure d'assurance en ligne ci-dessous)

LISTE DES ADMIS PAR ORDRE ALPHABETIQUE

	NOM	PRENOM
1	AARIF	KHAOULA
2	ARRACHE	ASMAA
3	AZEMMOURI	AYA
4	BELKACEM	AMINA
5	BIYAZ	MALAK
6	BOUDEZRA	MOUNA
7	BOUSSAADANI HAYANI	ZINEB
8	BOUSSAADANI HAYANI	MERYEM
9	CHAKOUR	SALMA
10	EL HARCHAOUI	SOUAD
11	EL-AKHDAR	MERYEM
12	ELHIMER	DONYA
13	ESSALHI	HIBA
14	EZZAHER	HOUDA
15	IDANE	MARYEM
16	LAKHDAR	NOHA
17	MACHROUH	DOUAE
18	M'GHAIFAR	CHAIMAE

LISTE D'ATTENTE PAR ORDRE DE MERITE

	NOM	PRENOM
1	HALOUA	SAFAE
2	EL GOUAL	EL MAHDI
3	HAMZAOU	HIBAT ARRAHMAN
4	ARROUGUE	ABDERRAHIM
5	SRIBITE	HANAE
6	BOUNOUA	YASSMINE
7	AKABBACH	MONCEF
8	BAZZI	KHADIJA
9	EL KHLFYI	SARA
10	BOUHRIZ	CHAYMAA
11	NACIRI	FATIMA
12	LOUAHBI	FETIMA ZAHRA
13	ALLAOUI	FATIMA ZAHRA
14	MEKRAZI	LAYLA
15	EL MELLOUKI	SAAD
16	TOURRA	RACHID



FICHE DE RENSEIGNEMENTS ANNEE UNIVERSITAIRE : 2026/2027

ETAT CIVIL

Nom	الاسم العائلي
Prénom	الاسم الشخصي
C.I.N.	
C.N.E.	
Lieu de naissance	
Province ou pays de naissance	
Sexe	☐ Masculin ☐ Féminin
Nationalité	

SITUATION FAMILIALE / HANDICAP

Célibataire	☐
Marié(e)	☐
Handicap	☐ Oui ☐ Non Type: _____

BACCALAUREAT

Année	
Série	
Mention	
Type de lycée	☐ Public ☐ Privé ☐ Militaire ☐ Français ☐ Autre
Académie	
Province	

RESIDENCE DES PARENTS

Adresse	
Code postal	
Commune	
Pays	

HEBERGEMENT DE L'ETUDIANT

Type	
Adresse	
Téléphone	
Adresse e-mail	

ACTIVITE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Du père ou tuteur	
De la mère	
Boursier	☐ Oui ☐ Non

ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

Sport	☐ Non ☐ Oui Lequel _____
Activité culturelle	☐ Théâtre ☐ Danse ☐ Musique ☐ Autre

INSCRIPTION

Année	☐ 1ère ☐ 2ème ☐ 3ème ☐ 4ème ☐ 5ème ☐ 6ème
-------	---

La Faculté de Médecine Dentaire - Rabat a négocié au profit de ses étudiants auprès de Sicareme Assurances le produit d'assurance conventionné* «Etudes Supérieures» qui répond le mieux aux besoins de couverture des étudiants contre les risques d'accidents susceptibles de les atteindre :

Les étudiants sont couverts, lors de leur cursus, à hauteur des plafonds suivants:

- 150 000 DH en cas de Décès;
- 150 000 DH en cas d'Invalidité Partielle Permanente (IPP);
- 35 000 DH en frais de Soins Médicaux, Chirurgicaux, d'Hospitalisation et de Rééducation;
- 3 500 DH en transport par Ambulance ou Ambulance Médicalisée.

En plus, cette assurance couvre:

- La Responsabilité Civile des Etudiants;
- Les accidents des étudiants à l'intérieur de l'établissement;
- Les accidents des étudiants lors du trajet entre le domicile, l'établissement et/ou les lieux des stages au Maroc;
- Les accidents des étudiants lors des activités sportives, culturelles et para-universitaires, organisées par l'établissement;
- Les accidents des étudiants lors des Stages au Maroc et à l'étranger avec convention de stage;

L'étudiant lors de son inscription ou réinscription fournit le certificat d'assurance qu'il aura imprimé après l'avoir souscrit sur www.sicareme.com ou l'application mobile « My Sicareme ». Pour plus de détails, veuillez consulter les vidéos explicatives suivantes:

1. Création d'un compte dédié <http://sicareme.com/inscription-ou-identification> : Il est important d'utiliser le mail usuel dans la création du compte car c'est avec cet identifiant ainsi que le mot de passe que l'étudiant pourra réimprimer son attestation autant de fois qu'il le souhaite et qu'il pourra déclarer un éventuel accident;
2. Création du devis "Assurance Etudes Supérieures" <http://sicareme.com/devis-assurance-etudes-superieures>: Créez votre devis en quelques clics.
3. Paiement par carte bancaire y compris "Minhaty" <http://sicareme.com/paiement-assurance-par-carte-bancaire>: Payez votre assurance sans vous déplacer de chez vous.
4. Paiement en espèces sur Fawatir/Fatourati ou Amanpay <http://sicareme.com/commande-assurance-et-paiement-en-especes>: Générez votre référence de paiement et payez à travers votre portail bancaire CIH ou alors dans les espaces donnés par la liste. Important : la référence de paiement a une durée de vie de 48 heures.

Pour déclarer un sinistre et suivre son dossier jusqu'au remboursement, l'étudiant suit la procédure suivante : [Procédure de déclaration et de suivi de sinistre](#).

**CERTIFICAT D'ASSURANCES « ETUDES +
STAGES » POLICE N° 470.2020.00000049**

C.N.E.	N° C.I.N.	FILIERE	NIVEAU ETUDE	NOM	PRENOM	N° ASSURANCE
21415415	z	test	S6	Ez	Rz	202021 9492648219

Nous soussignés, Sicareme Assurances, certifions par la présente que la Compagnie d'Assurances et de Réassurance ATLANTA sise test, 11111 Casablanca, assure par la police n° 470.2020.00000049 l'Etudiant(e) ci-dessus, régulièrement inscrit(e) sur les contrôles de la Faculté de Médecine Dentaire (Université Mohammed V - Rabat) :

I. au titre de sa Responsabilité Civile en tant qu'étudiant(e) et /ou stagiaire :

Au terme de la législation en vigueur et, en raison des dommages corporels et / ou matériels causés aux tiers.

II. en Indemnités Contractuelles « Accidents - Etudiants » :

En cas d'accidents survenus :

- pendant les Cours, les TD, les TP, les visites d'études au Maroc, et les stages au Maroc et à l'Etranger*,
- lors du trajet au Maroc entre le domicile, l'Etablissement et/ou le lieu de stage,
- lors des activités sportives, culturelles et para universitaires, A hauteur des indemnités suivantes :
- En capital Décès : 150.000,00 dirhams
- En capital Invalidité Permanente totale plafonné à 150.000,00 dirhams ; pour l'« Invalidité Permanente Partielle - IPP », il est calculé au prorata par application du taux d'IPP retenu
- En Frais Médicaux et /ou d'Hospitalisation en cas d'accidents scolaires : plafonnés à 35.000,00 dirhams
- En Frais de Transport sanitaire en cas d'accidents scolaires : plafonnés à 3.500,00 dirhams

III. en Indemnités Accidents Non Scolaires :

A hauteur des indemnités suivantes :

- En capital Décès : 50.000,00 dirhams
- En capital Invalidité Permanente totale plafonné à 50.000,00 dirhams ; pour l'« Invalidité Permanente Partielle - IPP », il est calculé au prorata par application du taux d'IPP retenu
- En Frais Médicaux et /ou d'Hospitalisation en cas d'accidents non scolaires : plafonnés à 10.000,00 dirhams
- En Frais de Transport sanitaire en cas d'accidents non scolaires : plafonnés à 3.500,00 dirhams

En foi de quoi le présent certificat qui est valable du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit. /

* N.B. : En cas de stages à l'étranger, il est indispensable de produire la convention de stage.

